

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 09 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Didier MOUSTIE, Maire.

Date de la convocation : jeudi 02 avril 2026

Présents :

Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Sandrine LABORDE, Bruno PASCOU, Thierry DULUCQ, Audrey TORNATO, Marie-Josée ESPEL, Hervé LATAILLADE, Franck SOULU, Marine ROUCHAUD FORTASSIER, Jean-Marc DULUCQ, Maxime DUVICQ, Maryline HITON, Camille THOMAS

Excusée : Sandra LIGNAU

Procurations : Sandra LIGNAU a donné pouvoir à Hervé LATAILLADE

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 14

Pouvoirs 1

Votants 15

N° DEL20260409-011

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M.le maire fait part à l'assemblée que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire et de six commissaires.

A la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants qui seront proposés à l'administration fiscale qui ne retiendra que 6 titulaires et 6 suppléants.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sur proposition du maire, désigne comme membres de la commission communale des Impôts directs :



ARTICLE 1 -

• **12 membres titulaires :**

CRUCHAGUE Marie-Françoise, DARROZE Jean Loup, DARRIGADE Jacques, LORDON Michel, PEDUCASSE Yves, DESTANDAU Jacques, DUBOUÉ Christian, FLOURENS Véronique, FORSANS Gisèle, RATTIER Yvette, CARRASCO Nadine, PARIS Joëlle.

ARTICLE 2 -

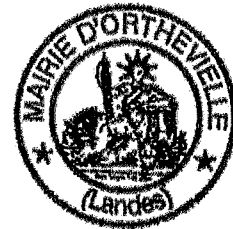
• **12 membres suppléants :**

LORDON Odette, MOUCHET Annie, BRETTE Jérôme, BESSET Martial, GELEZ Bernard, ORIOTTI Tony, DOUSTEAU Daniel, MALATRAS Pascal, GAYET Roger, LEON Gérard, NOËL Jean-Marie, LAFORCADE Jean

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 9 avril 2026 ,

La secrétaire de séance,
Sandrine LABORDE



Le maire,
Didier MOUSTIE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »